

Procès Verbal du Conseil Municipal de Rapale du 24 mai 2020

Etaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux : Mmes PASQUALINI, FABREGAT, GARATTE M-C, MM BURGER, CASU, FONDACCI de PAOLI G., FONDACCI de PAOLI J-C, GARATTE P., RAFFAELLI, SANCIU, TOMASINI.

Etait absent représenté : CASU Dominique donne pouvoir à Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI

Etaient absents : /

Le quorum étant atteint ;

Monsieur Guy FONDACCI est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

Installation du Conseil Municipal, Election du Maire et des 2 adjoints

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de Pierre GARATTE, doyen de l'assemblée.

Dominique RAFFAELLI procède à la lecture des attributions du conseiller municipal

Guy FONDACCI DE PAOLI est désigné secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux procèdent au vote pour l'élection du Maire, un seul candidat s'est proposé, il s'agit de Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI, qui est élu à l'unanimité, obtenant 11 votes favorables.

Les conseillers et le Maire, récemment élu, procèdent alors à l'élection du 1^{er} adjoint, seule Madame PASQUALINI Marie-Ange est candidate à cette responsabilité. Le vote la désigne, élue à l'unanimité. Elle recueille 11 voix pour.

Les conseillers procèdent ensuite à l'élection du deuxième adjoint. Un seul Candidat : Dominique RAFFAELLI. Il recueille 11 voix pour et est élu.

Fin du conseil à 17h30.